

Syndicat Intercommunal de  
Fonctionnement et d'Investissement  
du Collège et des Equipements  
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



#### Nombre de Membres

En exercice : 8  
Présents : 7  
Votants : 8

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

N° DCS 16 / 2023

#### OBJET

**MODIFICATION DE LA  
COMPOSITION DES MEMBRES  
DU COMITÉ SYNDICAL –  
COMMUNE DE SAINT-GEORGES  
D'OLÉRON**

Date de la convocation le :  
05/06/2023

Délibération transmise au  
représentant de l'Etat le  
20/06/2023.

Publiée sur le site internet du  
complexe sportif de l'Oumière le  
20/06/2023

[complexe-sportif-de-loumiere.com](http://complexe-sportif-de-loumiere.com)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

### COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S

Séance du mercredi 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, à dix-neuf heures, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT (*arrivée après le vote de la DCS n° 15/2023*), MM. Romain BERLAND, David BOSC, Sylvain NOUET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Ludovic LIEVRE PERROCHEAU donne pouvoir à M. Patrick GAZEU.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.**

**Assistaient à la séance** : M. Mickaël BIGOT – Suppléant Saint-Georges d'Oléron, Mme Stéphanie CAYROL - directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du comité. Madame Barbara DESNOYER est désignée pour remplir cette fonction.

## MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL - COMMUNE DE SAINT-GEORGES D'OLÉRON

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du SIFICES,

**Vu** la délibération du comité syndical n°14/2020 désignant en tant que membres du SIFICES représentant la commune de Saint-Georges d'Oléron, monsieur Grégory POITOU comme titulaire et madame Fabienne JAUD en tant que suppléante,

**Considérant** les courriers de démissions datés du 16 mai 2023 des membres précités, de renoncer à leur siège au SIFICES,

**Compte tenu** de la délibération n° 36-2023 du 05 juin 2023 du Conseil Municipal de Saint-Georges d'Oléron redéfinissant comme membre titulaire du SIFICES, monsieur Sylvain NOUET et madame Dominique RABELLE comme membre suppléant.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :**

**Article 1 : PROCÈDE** à l'installation de **monsieur Sylvain NOUET** en qualité de **délégué titulaire** du SIFICES pour représenter la commune de Saint-Georges d'Oléron,

Article 2 : **PROCÉDE** à l'installation de **madame Dominique RABELLE** en qualité de **déleguée suppléante** du SIFICES pour représenter la commune de Saint-Georges d'Oléron,

Article 3 : **CONFIRME** que les autres membres du comité syndical restent inchangés.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Le Président,  
Patrick GAZEU

The image shows a circular official stamp of the 'Comité Sportif SIFICES' with the text 'COMITE SPORTIF SIFICES' and 'SAINT PIERRE D'OLERON' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patrick Gazeu'.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre d'Oléron, le 20 juin 2023.